

Coordonnées Mairie

Téléphone : 02.51.51.71.63

Mail : mairie@saintpierreduchemin.fr

Site internet : www.saintpierreduchemin.fr

◆ Décisions du Conseil Municipal

● Subventions aux associations pour 2025

- Est Vendée Basket Club : 700 €	- Amicale des Pompiers : 250 €	- FAVEC (conjoints survivants) : 40 €
- FC PierreTardière : 350 €	- Asso des Jeunes Sapeurs : 170 €	- Avenir gymnique La Châtaigneraie : 270€
- Handball Club : 700 €	- APE - Ecole publique : 1 000 €	- Secours Catholique : 200 €
- Chemin de la Danse : 700 €	- A.P.E.L. : 1 000 €	- Restos du Cœur : 100 €
- Boxing Club : 700 €	- AFN-Comité Prisonniers: 50 €	- Judo Club Pouzaugeais : 500 €
- Association St Valentin : 700 €	- Téléthon : 400 €	- Œuvre de Pech Petit : 900 €
- Société de Chasse : 450 €	- Amicale Donneurs Sang : 100 €	

● Participation financière pour l'année 2025 pour les frais de fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur sous contrat d'association

Pour rappel, la commune a signé le 14 juin 2001 un contrat d'association avec M. le Préfet de la Vendée, les responsables de l'école privée du Sacré-Cœur de Saint-Pierre-du-Chemin et M. le Représentant de l'UDOGEC de la Vendée.

Ce contrat fixe les conditions dans lesquelles la commune de Saint-Pierre-du-Chemin assume la charge des dépenses de fonctionnement de l'école. Ces dépenses s'apprécient par référence aux dépenses correspondantes de l'école publique de la commune.

Le coût moyen par élève s'établit à 827,93 euros.

L'effectif étant de 33 élèves au 1er janvier 2025, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le versement de la somme de 27 321,69 € au titre de la participation financière 2025.

● Biens sans maître

A l'issue de la procédure de biens vacants et sans maître portant sur 5 propriétés, la commune a reçu des promesses d'achat pour la majorité.



PLAN CANICULE

Dans le cadre du plan canicule, les personnes âgées, handicapées, malades ou fragilisées peuvent s'inscrire sur un registre des personnes vulnérables.

Inscription auprès de la mairie : 02.51.51.71.63

Foyer des Jeunes

Tu as 13 ans et plus ! Tu veux adhérer à un Foyer des Jeunes ?

On a le lieu, il nous manque des jeunes motivés pour relancer ce beau projet.

Nous te donnons RDV, avec tes parents, le **mardi 22 juillet à 20 h 00 à la salle du Foyer** (Place Jeanne d'Arc).





Lundi : 9h-12h30 et 14h30-17h30
 Mardi : 9h-12h30
 Mercredi : 9h-12h30 et 14h30-17h30
 Jeudi : 9h-12h30
 Vendredi : 9h-12h30

ATTENTION
FERMETURE
MAIRIE

La Mairie sera fermée
du 11 au 14 août.

HORAIRES BIBLIOTHEQUE

MAGILIVRE

FERMETURE ESTIVALE
 DE MAGILIVRE

Du 28 juillet au 24 août 2025

RÉOUVERTURE
 LE MERCREDI 27 AOÛT

Avec de nouveaux horaires :

Mercredi de 14 H à 17H

au lieu de 10H à 12H

Samedi même horaire

10H à 12H



VIDEO
 PROTECTION

◆ Vidéo protection

Afin de sécuriser les différents espaces mis à la disposition du public, le conseil municipal a fait le choix de les équiper de caméras. Nous vous informons que des caméras vont être installées à l'aire de jeux, à la Vallée de l'Hyère et à l'atelier communal.

◆ Information contrôles assainissement non collectif



Une campagne de contrôle des installations d'assainissement non collectif va avoir lieu du 9 juillet au 7 septembre 2025.

Les installations concernées sont celles dont le dernier contrôle arrive à échéance des 5 ans pour les systèmes d'assainissement avec risque sanitaire ou environnemental élevés et 10 ans pour les autres systèmes.

Sur notre commune, 113 installations vont être contrôlées.

Un courrier sera adressé par la Communauté de Communes (SPANC) à toutes les personnes concernées.

Cette visite est obligatoire.

**Pour tous renseignements,
 vous pouvez contacter le SPANC au 02.51.69.61.43**

◆ Rappel règles de bon voisinage



BRUITS
de voisinage

Tous responsables
 Tous concernés

Les **activités bruyantes** susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (motoculteurs, tondeuses, perceuses, bétonnières, tronçonneuses, etc...) sont autorisées par arrêté préfectoral qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

L'**aboïement de chiens** est considéré comme une nuisance sonore et à ce titre, elle est répréhensible d'une contravention pour les propriétaires. Afin de respecter le voisinage, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour limiter les aboiements (rentrer les chiens la nuit et la journée si vous êtes absents).

Rappel concernant les brûlots : les brûlages à l'air libre sont interdits pour les déchets ménagers, y compris les déchets verts.

Pour rappel, le **site de déchets verts** mis à la disposition des habitants de la commune n'est pas un composteur à ciel ouvert. Vous ne devez y déposer que vos tailles de haies et autres petits arbustes ainsi que vos tontes de pelouse.

Présentation Aire de jeux et City Stade

Dorénavant chaque génération a son terrain de jeu !

L'aire de jeux située à côté de la salle de sports a fait peau neuve. Le sol et les structures ont été totalement changés afin de répondre aux nouvelles normes. Cette aire à destination des plus jeunes est à nouveau bien utilisée et la nouvelle balançoire fait sensation.



Le city stade est également ouvert à tous, entre la piste d'athlétisme propice aux trottinettes, rollers, draisienne et vélos, et le terrain multisports, il y en a pour tout le monde. Et pour le plus grand bonheur des riverains, la structure absorbe parfaitement le bruit. Pour rappel, l'accès à la vallée de l'Hyère et plus particulièrement au city est interdit aux véhicules motorisés.

Troisième espace ouvert à tous, le terrain de pétanque avec une capacité de 5 jeux peut accueillir plusieurs groupes.



◆ **Nettoyons la nature**

Le jeudi 5 juin, les enfants des deux écoles entourés des équipes enseignantes et des bénévoles s'étaient donné rendez-vous pour une matinée citoyenne.

Entre les enfants et les adultes, ce sont plus de 150 personnes qui ont arpenté les rues de la commune à la traque des déchets.

Au total, ils ont ramassé 13 kg de divers déchets, du mégot en passant par les canettes métalliques jusqu'au cadidie de marché. C'est encore beaucoup trop mais le poids collecté diminue chaque année.

Pays de Châtagneraie

BALADE SPECTACLE

Mer. 27 AOÛT À 10H00
SAINT PIERRE-DU-CHEMIN (JARDIN DU PRESBYTÈRE)

Balade de 5 km suivie du spectacle
« Quelque chose de jauni » de
la Cie La Roulotte Ruche

Inscription au 02 51 69 61 43 ou info@ccplc.fr

GRATUIT

CLAIR de LUNE

Repas Guinguette
Cochon grillé

Samedi 23 AOÛT
à partir de 19h
Salle de sport
SAINT PIERRE DU CHEMIN

APERÔ BAR

ENTRÉE GRATUITE

SCANNEZ-MOI

RÉSERVATIONS EN LIGNE OU AU
06 20 94 59 39
06 81 59 24 34

Châtagneraie Saint-Pierre du-Chemin Crédit Mutuel

30 AOÛT 2025
10H - 16H - SALLE DE SPORTS
BUVETTE & RESTAURATION

FORUM

A la rentrée, faites le plein d'activités !

DES ASSOCIATIONS

ENTRÉE GRATUITE

Information et programme sur le site internet saintpierreduchemin.fr

Saint-Pierre du-Chemin
Un bon réseau, une seule commune



◆ **J'AI 16 ANS : J'EFFECTUE MON RECENSEMENT CITOYEN**

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire à 16 ans, il est à réaliser entre votre 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

Une attestation de recensement est délivrée à la mairie sur présentation de :
- la carte nationale d'identité - le livret de famille à jour - un justificatif de domicile
L'attestation est obligatoire pour s'inscrire à tout examen et concours (CAP, BEP, Bac, permis de conduire, concours de la fonction publique).

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même à la mairie.
Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Mini-Agenda

23/08 :	Guinguette Clair de Lune (s. sports)
27/08 :	Balade à thème (Place Jeanne d'Arc)
30/08 :	Forum des Associations (s. sports)
04/10 :	Soirée Comité des Fêtes (s. sports)

◆ **Transport ALEOP**



Nous vous informons qu'il existe une ligne régulière permettant d'effectuer des déplacements de proximité entre La Châtagneraie et Chantonay. Un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt que vous souhaitez.

La réservation doit se faire la veille du voyage avant 17 h 00.

Il suffit de réserver une place au préalable via « Allô Aléop » au **09.69.39.14.14**

Renseignement sur www.aleop.paysdelaloire.fr